



Rupture conventionnelle

Par odilo

Bonjour,

Si je demande une rupture conventionnelle au 31 janvier 2023 , en sachant que je vais avoir 60 ans le 22 novembre 1962 . Ames 60 ans il me manquera 8 trimestres , j'aimerais savoir si je perçois du chômage jusqu'au mes 62 ans si ca validera des trimestres car a savoir que sur les années 85 à 87 j'ai eu une période de chômage , à cette période j'ai valide une année (4 trimestre) ma question es ce que si en fin de carrière il me validerons des trimestres ou pas du tout comme j'avais été déjà au chômage sur ma carrière. Quel impact à sur ma retraite si je ne valide pas ces trimestres . Ma retraite ne sera pas a taux plein . Cordialement Odile

Par janus2

Bonjour,

Voir ce dossier :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31249]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31249
[/url]

Par Prana67

Bonjour,

Je vous suggère de prendre rendez vous avec votre caisse de retraite. Ils sauront vous calculer tout ça très exactement.